



Délégation régionale du C.C.M.M
5 rue Dufau
33000BORDEAUX
05.56.44.25.58 - 09.64.07.81.77
aquitaine@ccmm.asso.fr

Bordeaux le 20 décembre 2012

Bilan des activités

1 Février 2012: Maison du Barreau de Paris

Intervention de Me Picotin CCMM Aquitaine et de Mme Wartel CCMM Paris devant la Commission de Protection des personnes vulnérables du barreau de Paris,

Du 13 au 17 février 2012: Cour d'Assises de la Gironde à Bordeaux Dossier Deycard contre Boumédine

La loi pénale entrée en vigueur le 1er janvier 2012 obligeant les Cours d'Assises à motiver leurs Arrêts, a permis de mieux comprendre les charges retenues contre l'accusé, qui a été condamné à 14 ans de réclusion criminelle, conformément aux réquisitions du Parquet Général outre un suivi socio judiciaire de 5 ans avec 3 ans de prison à la clef, en cas de non respect. C'est donc la première décision française qui relève la manipulation mentale en matière criminelle.

28 mars au 6 avril 2012: Cour d'Assises de Haute Garonne à Toulouse Dossier Lorenzato contre Le Dinh

L'intéressé avait été condamné à 15 ans de réclusion criminelle pour viols et agressions sexuelles sur mineur de 15 ans et abus de faiblesse par la Cour d'Assises de l'Ariège le 18 septembre 2010. Malheureusement, les membres historiques de la secte sont restés 23 ans sous l'emprise du gourou. Ce dossier, particulièrement emblématique du fonctionnement de la manipulation et de l'emprise mentale, a fait l'objet d'une mention de la MIVILUDES dans son rapport 2010 au Premier Ministre,

Depuis le 1er janvier 2012 les Cours d'Assises doivent motiver leurs Arrêts. Le moins que l'on puisse dire c'est que pour finalement acquitter en appel Le Dinh d'abus de faiblesse et de viols sur majeurs, la motivation est laconique, L'absence de suivi socio-judiciaire pour un agresseur sexuel néanmoins reconnu, laisse interrogatif sur la prochaine sortie dans la nature de Le Dinh.

L'Emprise mentale et le manipulation mentale demandent des notions difficiles à faire comprendre aux juristes et aux jurés,

31 mars 2012 à Bordeaux Chartrons
Colloque sur « l'exit counseling ».

Afin de tenter d'aider les familles à reprendre contact avec leurs proches placés sous emprise mentale par une structure ou un gourou, nous avons été amenés à créer un modèle de Conseil en sortie d'emprise mentale. Plusieurs familles et leurs victimes ont été amenés à témoigner, Ce colloque était réservé aux professionnels tels que Services Sociaux, Gendarmerie, Police, Professionnels médicaux et judiciaires ainsi qu'aux services Nationaux. La police belge y a notamment participé,

9 avril 2012 Emission de radio « l'heure du crime » Procès du Gourou Thang.
Débat en direct.

4 septembre 2012
Club de la presse de Bordeaux : Conférence de presse sur la sortie de l'ouvrage du « psycho spirituel »,

23 et 24 septembre 2012 Hangar 14 à Bordeaux CAP ASSOCIATIONS
Stand d'accueil et d'informations au public. Prise de rendez-vous et recueil de témoignages,

12 et 13 octobre 2012
Colloque FECRIS à Perpignan

du 24 Septembre au 5 octobre 2012
Procès Tilly « Les reclus de Montflanquin »
Multiples reportages ont permis de vulgariser et mieux connaître les ravages de l'Emprise Mentale,

14 novembre 2012
Conférence débat devant l'Amicale des anciens conseillers généraux de gironde sur l'Emprise Mentale,

27 novembre 2012
Conférence au Rotary de Pessac

De plus, l'année 2012 a vu la création d'une «newsletter» dont le but est de véhiculer l'information auprès de tous les CCMM et autres associations chargées des dérives sectaires ainsi que la Chancellerie.

13 décembre 2012
Procès Philippe Lamy « affaire Illario »

Ce dossier est suivi par Infos Sectes Aquitaine depuis trois ans et a permis l'élimination en Gironde, des agissements pernicious de ce guérisseur, magnétiseur-charlatan, agissant tel un gourou en plçant de surcroît, des patients adeptes sous emprise, Il vient pour la première fois de faire l'objet d'une condamnation de prison ferme par le Tribunal de Bordeaux : Quatre mois assortis de quatorze mois de sursis, pour exercice illégal de la médecine,